

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2026

Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	19
Présents :	18
Pouvoirs :	1
Excusés :	1
Absents :	0
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	19
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

Mardi 14 avril 2026, à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle de la mairie en vertu de la convocation qui leur a été adressée par le maire le 3 avril 2026, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présent(e)s : M. Cédric DUPUY, Mme Sabrina BOUETARD, M. Yves MINOT, Mme Isabelle PENOUTY (sortie à 20h15), Mme Martine DESSET, Mme Martine MOREL, M. Bernard MAUZE, Mme Nadine RANCELLI, M. Alain POISBELAUD, Mme Dominique AUDEBERT, M. Christian DAGNAUD, M. Jean Luc CHAUMET, Mme Béatrice ROBERT, M. Vincent BOURGEOIS, M. Didier GOIS, Mme Elodie LARAPIDIE, M. Thomas FAVRIOUX, Mme Claire DAMOUR, M. Pierre Etienne HERVOIT (est arrivé à 20h10)

Étaient excusé(e)s : Mme Isabelle PENOUTY (sortie à 20h15)

Pouvoirs donnés : Mme Isabelle PENOUTY (sortie à 20h15) donne pouvoir à Mme Sabrina BOUETARD

Étaient absent(e)s : 0

A été nommé secrétaire : Elodie LARAPIDIE

2026-03-010 : vote d'une subvention pour le projet de voyage scolaire de l'école

L'école de Gensac la Pallue a prévu un projet pédagogique cette année : une classe de découverte à Saint Lary. Le coût global de ce projet est de 14 686€ pour 42 élèves, 2 enseignants et 4 accompagnateurs. Monsieur le Maire propose une participation communale à hauteur maximale de 5000€. Le reste de la charge est supporté par l'APE, la coopérative scolaire et les familles.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

- de subventionner la classe de découverte des élèves de l'école à hauteur de 5000€

- et que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus,

Affiché le 29/04/2026
Transmis au contrôle de légalité

Pour copie conforme, 23/04/2026

Le Maire,
p/ Cédric DUPUY
S. BOUETARD
S. Bouetard

